



Déclaration liminaire de la Formation spécialisée ENFIP Réunion du 29 novembre 2023

Monsieur le Président,

Nous sommes le 29 novembre, soit 332 jours depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle instance. Mais enfin, nous allons pouvoir aborder la question du règlement intérieur.

Comment ne pas souligner une telle impréparation de la part des organes ministériels ? Dysfonctionnements qui se sont cumulés tout au long de l'année, à commencer par les problèmes liés à l'impossibilité technique de pouvoir payer des formations dispensées hors Île-de-France avec le budget de la FS situé quant à lui dans la région francilienne.

Nous commencerons ce jour nos débats par l'élection du secrétaire de notre formation spécialisée. S'ensuivra la validation des PV des FS de mars et juin derniers. Pour le moment, aucune trame de PV n'a été communiquée au secrétaire de la FS pour la FS du 27 septembre dernier, et pour cause. Lors des débats de cette instance, Monsieur le président, vous avez indiqué qu'un relevé de décisions allait supplanter le PV habituel. La CGT n'est pas intervenue sur ce point du fait que nous ne disposons pas encore des derniers échanges ministériels au sujet de ce règlement intérieur. Ce règlement, qui nous sera présenté aujourd'hui, stipule dans son article 39 le maintien du procès-verbal auquel s'ajoute un relevé de décisions en vue d'une publication sur l'intranet local. Le secrétaire de la FS a échangé sur ce point avec le secrétaire administratif en lui indiquant que ce point serait évoqué ce jour, c'est chose faite.

L'audit sur les risques psycho-sociaux poursuit son cours. Il semble recevoir un très bon accueil de la part des personnes auditionnées, quelle que soit leur fonction, quel que soit leur grade.

On ne présage rien sur les conclusions et le plan d'accompagnement qui nous sera proposé, mais on sent un peu partout les tensions monter.

La campagne d'évaluation professionnelle 2023 a été très mal comprise et surtout très mal menée. Les agents y ont vu un dénigrement de la part de la hiérarchie et cela s'en ressent sur leur moral et dans leur état d'esprit. A cela s'ajoute l'hybridation des cours qui constitue une perte de sens importante pour les collègues en formation initiale. Si au moins le résultat était bon. Pas du tout, bien au contraire. Le temps de reformulation des séances digitalisées est démesuré. Il vaudrait mieux le supprimer et voir ce qu'il en ressort. Certainement rien de bon, mais comment faire tenir 2 séances en une seule ? ... qu'est-ce que ça va être quand on aura débuté les blocs fonctionnels !? Pourtant, on nous dit à l'envi que notre formation est bonne, ce qui contraste terriblement avec les collègues enseignants qui se sont vus poser des questions lors de leurs entretiens pour la sélection d'I-Div sur la médiocrité de notre formation.

On fonce dans un mur, mais ce mur sera encore plus dur pour des agents qui, dans quelques mois, seront confrontés au terrain et aux difficultés des missions. Si ceci est le cas depuis toujours, il n'en demeure pas moins, qu'avant nous étions plus longtemps et surtout bien mieux formés pour réaliser au mieux nos missions.

Nous aborderons les aménagements horaires accordés aux femmes enceintes en formation initiale au sein des établissements de l'ENFiP. Lors de ce point, il conviendra d'aborder la question du report de scolarité pour les futures mamans.

Concernant les autres points de cette FS, dans les propositions de dépenses, la CGT proposera une formation premiers secours en santé mentale, le co-financement d'un espace convivialité sur l'établissement clermontois, la sécurisation du parking du CFP de Nevers. La CGT reviendra également sur sa proposition présentée lors de la 1ère FS, à savoir former l'ensemble des stagiaires en FI aux gestes de premiers secours. La sensibilisation dispensée en E-formation lors du CMFI ne peut pas être considérée comme suffisante, loin de là.

La CGT a demandé l'ajout du point sur l'accompagnement des stagiaires en situation de handicap, pas seulement parce que nous sommes juste après la 6ème édition du DuoDay.

Mais surtout parce que la prise en charge des personnes handicapées est complexe et aussi variée qu'il existe de formes de handicap.

Les personnes handicapées n'osent pas toujours dire quand ça ne va pas, souvent elles ont l'impression que c'est insoluble, alors quand dans la majorité des cas, tout dépend de la volonté politique de faire ou de ne pas faire.

Concernant les personnes non-voyantes, avant la digitalisation, nous avons déjà des problèmes avec les images présentes dans les séances de cours. Images que le logiciel Jaws (logiciel de lecture en audio description pour les non-voyants) est incapable de lire. Toutefois, la présence de l'enseignant permettait de palier ces difficultés. Il pouvait transformer une image en PDF sélectionnable, il pouvait expliquer, commenter un point au stagiaire. ... Mais quid des cours en distanciel et des tests que les stagiaires passent ?

Concernant les personnes sourdes et mal-entendantes, comment expliquer que les capsules et productions vidéos de l'ENFiP ne sont pas toutes sous-titrées selon la norme sourd et malentendant ?

La digitalisation se voulait moderne, il semblerait que sur ce point nous ayons régressé.

Nous devons prendre en charge en urgence cette question. On peut demander l'audit de validation de nos cours qui pourrait être financé tout ou partie par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Nous pourrions acquérir des logiciels de transcription instantanée pour les personnes sourdes et malentendantes afin de suivre les propos de l'enseignant sans que ce dernier soit constamment obligé d'être face au stagiaire concerné.

Nous pourrions sous-titrer toutes nos productions selon la Charte relative à la qualité du sous-titrage à destination des personnes sourdes ou malentendantes, charte signée le 12 décembre 2011 par le ministre de la culture et de la communication, la secrétaire d'État aux solidarités et à la cohésion sociale et les différents acteurs concernés par la problématique, tels que le CSA de l'époque, les chaînes de télévision et les associations pour les personnes sourdes et malentendantes.

Nous pourrions former les collègues à la prise en charge des stagiaires en fonction des handicaps les plus fréquents ...

Les personnes handicapées font régulièrement partie de la liste des personnes qui ne valident pas leur scolarité, l'école est en partie responsable, car nous ne savons pas nous adapter.

Demandons l'aide à la Mission handicap du ministère pour faire de notre école une vraie école inclusive.

Si cette question est abordée aujourd'hui, c'est aussi parce qu'il y a eu et il y a encore des soucis avec l'accompagnement de stagiaire souffrant d'handicap. Un mauvais accompagnement est

nuisible pour le stagiaire, pour le groupe, pour les enseignants et également pour les personnels administratifs qui ne savent plus comment gérer les situations.

C'est pour cela, que nous demandons que les process soient clairement établis, que les personnes à contacter soient clairement identifiées et que le budget soit disponible et suffisant.

Enfin, la CGT s'étonne que lors de cette formation spécialisée aucune fiche de signalement, aucun relevé du registre santé et sécurité au travail ne nous soit présenté.

Nous demandons que cette déclaration liminaire soit annexée au PV de cette formation spécialisée.